

Sandillon, le 2 Février 2023

Code postal : 45640

Monsieur Pascal JUTEAU  
Maire de la Commune de SANDILLON

à

Monsieur le Président de la C.D.P.E.N.A.F.  
PREFECTURE du LOIRET  
Direction de la Citoyenneté et de la Légalité  
Bureau du contrôle de légalité et du Conseil Juridique  
181 rue de Bourgogne  
45042 ORLEANS Cédex 1

**Vos réf.** : Affaire suivie par Sophie MARTIN

**Nos réf.** : Dossier suivi par Isabelle CIRRODE  
isabelle.cirrode@sandillon.fr

**Objet** : Révision allégée du Plan Local d'Urbanisme de SANDILLON  
Demande de SAISINE

Envoi diaporama sur adresses électroniques : [sophie.martin@loiret.gouv.fr](mailto:sophie.martin@loiret.gouv.fr)  
et [ddt-suad-cdpenaf@loiret.gouv.fr](mailto:ddt-suad-cdpenaf@loiret.gouv.fr)

Monsieur le Président,

Le Conseil Municipal s'est réuni le 31 janvier 2023 afin de délibérer sur l'arrêt de projet et tirer le bilan de la concertation de la mise en place d'une révision allégée de notre Plan Local d'Urbanisme à la suite du projet de parc animalier d'un Sandillonnais sur notre commune.

Dans le cadre de la poursuite de la procédure de cette révision allégée, je vous sollicite, à nouveau, pour une demande de saisine, afin de recueillir votre avis sur la création de ce projet dont vous trouverez en PJ un diaporama explicatif.

Une réunion d'examen conjoint du projet, avec les personnes publiques associées, se déroulera en Mairie de Sandillon le vendredi 03 MARS 2023 à 14 heures.

Restant à votre disposition si besoin, recevez, Monsieur le Président, l'expression de mes respectueuses salutations.

Le Maire,  
Pascal JUTEAU



MAIRIE de SANDILLON  
LOIRET